Ville de Maîche

Nos réf. : NH/PM

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-90 – Règlementation de la circulation Avenue du Maréchal Leclerc pour des travaux de terrassement de traversée de voirie pour branchement AEP et fouilles

Le Maire de MAICHE,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
Vu la demande formulée par l'entreprise LACOSTE,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre la tenue de travaux de terrassement et de traversée de voirie pour branchement AEP et fouille

ARRETE

Article 1 : A partir du 08 octobre 2026 et pour une durée de 7 jours la circulation sera alternée, dans l'impasse menant à la patinoire, à hauteur du 02 et 04 avenue du maréchal Leclerc, pour permettre les travaux de terrassement

Article 2 : L'entreprise LACOSTE mettra en place l'alternat et une signalisation permettant de protéger les usagers.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur CHARRIER Frédéric

A Maîche, le 06/10/2026
Le Maire,
Régis LIGIER

MAIRIE de MAÎCHE (Doubs)

Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr